

Affaire d'Outreau ou auditions à faire

Philippe Brindet
9 février 2006

Quelques réflexions au cours des auditions de la Commission parlementaire sur l'affaire d'Outreau.

o
o o

La diffusion des auditions sur les chaînes de télévision a montré une limite de l'information et du droit à l'information. Chaque être humain ne peut voir qu'une seule chaîne de télévision et pendant moins de vingt quatre heures par jour. En un mot, le droit à une information totale conduit à une saturation de l'esprit rationnel et, il faut le craindre, son remplacement par le cerveau émotionnel.

Dans le cas de l'affaire d'Outreau, on aura pu assister à l'audition d'un nombre considérable de personnes. Le coût humain d'une telle chose semble disproportionnée à un effort raisonnable.

Parmi les quelques sondages réalisés au gré des instants disponibles je retiendrais les éléments suivants.

o
o o

Une avocate de l'une des personnes condamnées définitivement a montré combien la médiocrité de la justice française ne se limitait pas à celle des magistrats. A entendre cette avocate, on tremble de devoir être défendue par une telle personne, incapable de construire un argumentaire, même rudimentaire. Pire encore, cet individu ne semblait soucieuse que d'une chose. Ne pas déplaire à l'institution judiciaire en considérant que rien dans l'affaire d'Outreau ne permettait de s'étonner du sort de la personne dont elle était le défendeur.

o
o o

Le juge Burgaud, auquel on a reproché son jeune âge et son inexpérience, alors que c'étaient les seules choses sur lesquelles il n'avait rien à se reprocher lui-même, a montré le visage de tous les bourreaux et de tous les tyrans de l'histoire. Normal. Il ne s'est rien passé. Il a fait son métier avec toutes les garanties que la loi et les usages ont prévu pour la sauvegarde de la Justice et des "libertés".

o
o o

L'audition de l'ancien procureur Lesigne a montré m'a-t'il semblé, un homme qui, malgré la rigueur de sa profession, ressentait l'horreur de la situation dans laquelle se trouve placées tant l'institution judiciaire que ses victimes. Le juge Lesigne a dit quelque chose qui semble d'une force considérable. Ce magistrat chevronné se demande en effet si le naufrage judiciaire d'Outreau ne provient pas de la formation d'un objet judiciaire mythique, le crime de pédophilie.

C'est certainement la chose la plus intelligente qu'on ait osé prononcer sur ce sujet. Mais cette suggestion d'un membre de l'institution judiciaire montre une voie de défense de l'institution. Le problème de l'institution judiciaire révélé par le naufrage d'Outreau se résume t'il en effet à un problème de pédophilie, mythique ou non ? Autrement dit, la suggestion du magistrat Lesigne n'est-elle pas comme un sacrifice d'un joueur d'échecs ? Perdre son fou pour sauver sa reine.

On peut penser que l'environnement de l'affaire d'Outreau est suffisamment dangereux pour ne rien ajouter.

0
0 0